



# RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT

**NEU CP ESG**

AVRIL 2024

Crédit Mutuel  
**ARKEA**





Le programme de NEU CP ESG du Crédit Mutuel Arkéa se décline en 3 compartiments : NEU CP Green, NEU CP Social et NEU CP Durable, qui permettent d'émettre en fonction des catégories d'actifs éligibles définies dans [le Green, Social and Sustainable Bond Framework du Crédit Mutuel Arkéa](#).

Ce rapport intègre les émissions de NEU CP ESG réalisées en 2023 et qui constituent l'encours en vie au 31 décembre 2023.

Afin de tenir compte de la courte maturité des NEU CP (inférieure ou égale à 1 an), les reportings concernant les NEU CP ESG sont publiés sur une base semestrielle.



# SOMMAIRE

- 01** LES ÉMISSIONS DE NEU CP ESG  
CREDIT MUTUEL ARKEA
- 02** ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS
- 03** INDICATEURS D'IMPACT
- 04** MÉTHODOLOGIE
- 05** ANNEXE

# LES ÉMISSIONS DE NEU CP ESG CREDIT MUTUEL ARKEA

Le Crédit Mutuel Arkéa est la première banque française à avoir réalisé des émissions de NEU CP Green à travers son programme de NEU CP ESG, disponible sur le site internet de la Banque de France: <https://eucpmtn.banque-france.fr/public/#/liste-des-emetteurs/3f8b9dec-b611-ea11-80f7-001dd8b71ea9>

Le second semestre 2023 a été marqué par la réalisation des premières émissions de NEU CP Social pour un montant de 125 M€ d'encours au 31 décembre 2023. L'encours du format NEU CP Green a également progressé passant de 565 M€ au 30 juin 2023 à 652.5 M€ au 31 décembre 2023, portant **l'encours global de NEU CP ESG à 777.5 M€.**



Détail de l'encours par émission :

Date d'émission	ISIN	Format	Nominal de l'émission (M€)	Maturité
27/04/2023	FR0127988261	NEU CP GREEN	40	18/03/2024
24/05/2023	FR0128019280	NEU CP GREEN	50	26/02/2024
24/05/2023	FR0128019710	NEU CP GREEN	10	24/04/2024
06/06/2023	FR0128039940	NEU CP GREEN	15	06/06/2024
14/06/2023	FR0128045707	NEU CP GREEN	5	14/06/2024
05/07/2023	FR0128072586	NEU CP GREEN	36.5	03/04/2024
06/07/2023	FR0128075175	NEU CP GREEN	100	08/01/2024
12/07/2023	FR0128097062	NEU CP GREEN	6	11/07/2024
18/07/2023	FR0128103357	NEU CP GREEN	20	18/01/2024
19/07/2023	FR0128103332	NEU CP GREEN	25	19/01/2024
21/07/2023	FR0128114552	NEU CP GREEN	35	20/05/2024
10/08/2023	FR0128168665	NEU CP SOCIAL	50	09/08/2024
05/10/2023	FR0128230820	NEU CP SOCIAL	50	04/10/2024
03/11/2023	FR0128309210	NEU CP SOCIAL	25	01/11/2024
03/11/2023	FR0128309202	NEU CP GREEN	25	01/11/2024
08/11/2023	FR0128323393	NEU CP GREEN	25	07/05/2024
08/11/2023	FR0128323369	NEU CP GREEN	25	08/11/2024
14/11/2023	FR0128325364	NEU CP GREEN	25	14/05/2024
16/11/2023	FR0128325869	NEU CP GREEN	25	14/06/2024
17/11/2023	FR0128327055	NEU CP GREEN	10	17/11/2024
23/11/2023	FR0128328046	NEU CP GREEN	50	23/07/2024
04/12/2023	FR0128349372	NEU CP GREEN	10	04/12/2024
08/12/2023	FR0128350826	NEU CP GREEN	50	07/06/2024
11/12/2023	FR0128351337	NEU CP GREEN	25	11/12/2024
15/12/2023	FR0128355825	NEU CP GREEN	20	02/12/2024
21/12/2023	FR0128356773	NEU CP GREEN	20	20/12/2024
<b>TOTAL</b>			<b>777.5 M€</b>	

# ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS

A date du présent rapport, les montants levés lors des émissions NEU CP ESG réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa ont été intégralement alloués.

## NEU CP Green

Catégories d'actifs éligibles financés ou refinancés par les émissions de NEU CP Green (extrait du framework) :

- > **Green Buildings**
- > **Residential buildings**

*Loans to finance new dwellings since granted from 1st June 2013 in line with RT2012<sup>1</sup> regulation as a minimum requirement.*

Le pool d'actifs éligibles des NEU CP Green est constitué entièrement de prêts habitat distribués par les réseaux Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud Ouest en 2020 et 2021 pour l'acquisition de logements neufs, principalement en Bretagne et Nouvelle-Aquitaine et respectant la norme RT 2012 (cf. méthodologie page 10).

**Il s'agit de 8 844 prêts pour 3 653 clients et pour un capital restant dû total de 652 502 387 € au 31 décembre 2023.**

## NEU CP Social

Catégories d'actifs éligibles financés ou refinancés par les émissions de NEU CP Social :

### > **Affordable housing**

*Loans dedicated to the financing of regulated social housing schemes including :*

- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
- Loans to social housing landlords

Le pool d'actifs éligibles des NEU CP Social est constitué entièrement de prêts à des bailleurs sociaux en France octroyés en 2020 et 2021 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

**Il s'agit de 61 prêts pour un capital restant dû de 125 642 940 € au 31 décembre 2023.**

<sup>1</sup>RT2012 regulation : primary energy consumption for residential buildings limited to 50kWh/m<sup>2</sup>/year





# INDICATEURS D'IMPACT

## NEU CP Green

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :



**7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Selon la méthodologie décrite en page 10, **les 8 844 prêts sélectionnés** pour ces émissions et octroyés par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest à des particuliers pour l'acquisition de logements neufs répondant à la norme RT2012 permettent :

une économie d'énergie de  
68 384 160 kWh/EP/an et d'éviter  
5 754 TCO<sub>2</sub>eq/an  
d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

## NEU CP Social

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :



**10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



**11.1** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Selon la méthodologie décrite en page 10, **les 61 prêts sélectionnés** pour ces émissions et octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à des bailleurs sociaux en France ont permis :

principalement de construire ou réhabiliter 3 860 logements pour 8 492 bénéficiaires, et aussi de financer des travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration du cadre de vie.



## 4.1 Précisions générales

### Erosion du pool

Le pool d'actifs éligibles peut subir une érosion du fait de l'amortissement des prêts ou de remboursements anticipés. Chaque semestre, un état des lieux est réalisé sur le capital restant dû des prêts des pools. Si une érosion est constatée, de nouveaux prêts éligibles viennent alimenter le pool afin que son montant total reste égal à celui de l'émission associée.

### Refinancement des prêts du pool en cas d'opération non renouvelée par l'investisseur :

Dans le cas où une partie des prêts du pool d'actifs éligibles ne serait plus refinancée du fait qu'un NEU CP arrivant à échéance ne soit pas renouvelé, le refinancement sera assuré par le Crédit Mutuel Arkéa le temps qu'un nouvel investisseur soit trouvé et que le montant de l'encours de NEU CP ESG redevienne égal à celui du pool d'actifs.

## 4.2 Prêts éligibles

### Habitat Vert

Les logements financés par des prêts habitat octroyés depuis moins de 36 mois par rapport à la date d'émission du NEU CP à des particuliers pour l'achat ou la construction d'un logement neuf (objet du prêt : "achat neuf", "construction seule", "construction + terrain", "achat VEFA") sont considérés comme respectant la norme RT 2012, obligatoire en France entre le 01/01/2013 et le 31/12/2021 pour la construction de logements neufs.

### Habitat Social

Prêts accordés depuis moins de 36 mois par rapport à la date d'émission du NEU CP, accordés par Arkéa banque Entreprises et Institutionnels à des bailleurs sociaux. Les prêts ont pour objet la construction ou la réhabilitation de logements sociaux en France ainsi que des travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration du cadre de vie.



## 4.3 Méthodologie de calcul de l'impact

### Prêts habitat Vert

Pour permettre l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, l'accélération des transitions engagées dans les domaines de la sobriété et de l'efficacité énergétiques est indispensable.

Le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie en France. Il représente 42 % de l'énergie finale totale et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2020, selon le Ministère de la Transition Écologique.

Face à ces défis, la rénovation des logements ainsi que le développement de logements à basse consommation énergétique ont une place centrale dans les scénarios prospectifs d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et dans la Stratégie nationale bas carbone.

#### Stratégie nationale bas carbone

Le portefeuille d'actifs éligibles est constitué entièrement de prêts habitat octroyés à des clients particuliers par les caisses locales affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour la construction et l'acquisition de logements neufs, principalement en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine. Ces logements respectent la réglementation thermique RT 2012, qui fixe des exigences en termes de consommation d'énergie, de confort et de conception du bâtiment.

L'impact estimé des logements financés par les prêts habitat octroyés par les caisses locales affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest est défini selon deux indicateurs phares :

> l'économie d'énergie annuelle en énergie primaire (KwhEP/an)

> les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées annuellement (TCO2eq)

Dans le cadre des prêts habitat octroyés aux clients particuliers, le Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas, actuellement, de toutes les données réelles permettant de calculer ces indicateurs d'impact. Ainsi, pour les estimer, le choix a été fait d'utiliser les données statistiques mises à disposition par le Ministère de la Transition Écologique, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et par l'OID (Observatoire de l'immobilier durable).

#### Deux hypothèses ont également été retenues :

> S'agissant des projets des clients particuliers : 100% de l'impact du logement est attribué au financement du Crédit Mutuel Arkéa.

> Il est possible qu'un même logement soit financé par plusieurs prêts du pool d'actifs éligibles. Afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois un même logement dans le calcul d'impact, nous considérons tous les prêts d'un même identifiant client comme un seul prêt :

$$\begin{aligned} & \text{nombre d'identifiants clients} \\ & = \\ & \text{nombre de prêts} \\ & = \\ & \text{nombre de logements.} \end{aligned}$$

Ainsi les 8 844 prêts sélectionnés sont comptabilisés pour 3 653 logements pour le calcul de l'impact.



### S'agissant des données d'énergie primaire :

La réglementation RT2012 réduit le plafond de consommation énergétique à 50 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>an (calcul en énergie primaire). L'hypothèse, prudente, que les logements respectant la réglementation RT2012 ont une performance énergétique de 50 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>an, a été retenue. Chaque actif a donc une performance énergétique par défaut de 50 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>an.

La quantification des économies d'énergie dépend du choix du scénario de référence. Comme la totalité des prêts habitat sélectionnés finance des logements localisés en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine, la base de référence identifiée comme la plus pertinente est la moyenne de consommation énergétique primaire des logements de la région Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine.

Selon les données de la zone climat H2 révélées par l'enquête Phébus du Ministère de la Transition écologique (Enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie), elle s'élève à 258 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>an en 2018 en région Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine.

$$\begin{aligned} & \text{Economie d'énergie annuelle en énergie} \\ & \text{primaire d'un logement (KwhEP/an)} \\ & = \\ & (\text{Moyenne de consommation énergétique} \\ & \text{des logements par zone climatique (kWhEP/} \\ & \text{m}^2\text{.an)} \\ & \text{Plafond consommation énergétique RT2012} \\ & \text{(kWhEP/m}^2\text{.an) )} \\ & \times \\ & \text{Surface moyenne} \end{aligned}$$

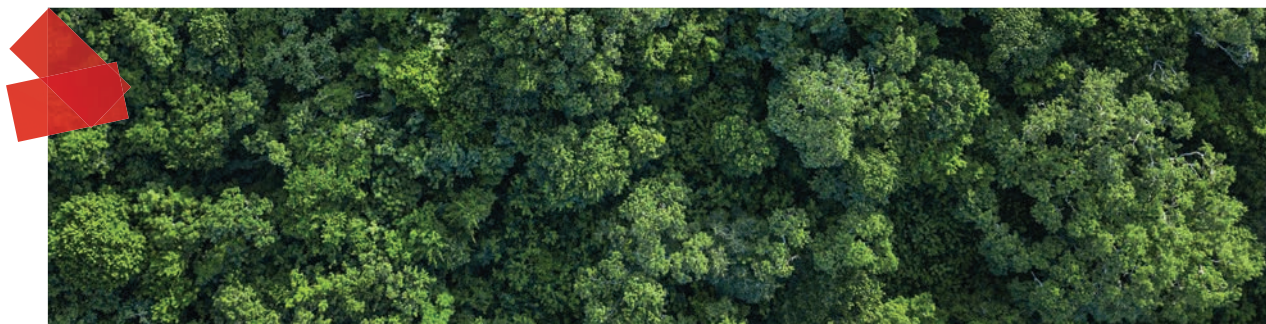
### S'agissant des émissions évitées :

L'indicateur "émissions évitées" vise à calculer les émissions de GES évitées grâce au financement d'un logement faiblement émissif en comparaison à un scénario de référence correspondant aux émissions de GES moyennes d'un logement dans la zone géographique.

Pour calculer les émissions de GES évitées des logements il faut disposer de l'économie d'énergie primaire annuelle réalisée et du facteur d'émission moyen lié à la consommation d'énergie primaire d'un logement en France.

Voici la formule appliquée :

$$\begin{aligned} & \text{Emissions évitées par logement} \\ & \text{(kg CO}_2\text{eq/an)} \\ & = \\ & \text{Economie d'énergie annuelle en énergie} \\ & \text{primaire d'un logement (KwhEP/an)} \\ & \times \\ & \text{Facteur d'émission moyen d'un kwh d'énergie} \\ & \text{primaire (kgCO}_2\text{/kwhEP)} \end{aligned}$$



Pour calculer le **facteur d'émission d'un kWh de consommation d'énergie primaire (EP)**, on applique un **coefficient de conversion**<sup>1</sup> au **facteur d'émission d'un kWh de consommation d'énergie finale (EF)**.

> Le **facteur d'émission moyen de la consommation d'énergie finale** d'un logement en France dépend de son mix énergétique moyen.

En 2020, en France, le **facteur d'émission moyen d'un kWh d'énergie finale** d'un logement est de 0,13 kgCO<sub>2</sub>/kWhEF.

> Sur la base du **coefficient de conversion calculé**, il est possible d'estimer qu'un 1 kWhEP équivaut à 0,6473 kWhEF.

$$\begin{array}{c} \text{Facteur d'émission moyen d'un kwh d'énergie} \\ \text{primaire (kgCo2e/KWHEF)} \\ \times \\ \text{Coefficient de conversion} \end{array}$$

Pour calculer le total des émissions évitées annuelles sur le périmètre du portefeuille, le résultat estimé par logement est multiplié par le nombre de biens financés.

### Prêts habitat social

Le nombre de bénéficiaires des logements financés a été calculé en multipliant le nombre de logements financés par le nombre moyen d'occupants en France (résidence principale) selon l'INSEE. Soit 2.2 occupants par logement en France en 2020.

<sup>1</sup> Coefficient calculé en se basant sur les facteurs de conversion permettant de passer d'énergie finale à énergie primaire, appliqués au mix énergétique moyen des logements



# ANNEXE





KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Crédit Mutuel Arkéa

**Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact NEU CP ESG au 31 décembre 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Crédit Mutuel Arkéa  
1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30060101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EGHQ  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

## Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

### Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact NEU CP ESG au 31 décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président de la société,

En notre qualité de tiers indépendant, et en réponse à votre demande relative aux émissions NEU CP ESG réalisées, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur les informations suivantes (« les Informations »), détaillées dans le Rapport d'Allocation et d'impact NEU CP ESG (ci-après le « Rapport ») par Crédit Mutuel Arkéa (ci-après la « Société ») disponible sur le site internet de la Société :

- l'allocation, au 31 décembre 2023, des fonds levés par la Société au travers des « Negotiable European Medium Term Green Commercial Paper » (« NEU CP ESG ») émis jusqu'au 31 décembre 2023 (« les Émissions ») contenue dans le Rapport ;
- les projets financés par les Emissions et identifiés comme éligibles par la Société (« Projets Éligibles »).

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Green, Social & Sustainability Bond Framework » (ci-après le « Framework ») développé par la Société, et conformément à la base de préparation exposée au 4.1 du Rapport, disponibles sur le site internet de la Société<sup>1</sup>.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework et à la base de préparation exposée au 4.1 du Rapport, disponibles sur le site Internet de la Société.

## Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework et à la base de préparation exposée au 4.1 du Rapport.

<sup>1</sup> [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\\_37866/fr/page-de-contenu-green-social-bonds](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37866/fr/page-de-contenu-green-social-bonds)

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration.  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92056 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Projets Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer l'Information conformément aux Émissions ainsi qu'au Framework et à la base de préparation exposée au 4.1 du Rapport ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait qu'elles aient été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework et à la base de préparation exposée au 4.1 du Rapport.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux projets éligibles après que ces fonds aient été alloués.
- Formuler une conclusion sur les indicateurs d'output ou d'impact environnementaux et/ou sociétaux communiqués dans les rapports d'impact.

## Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>2</sup>.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

### Crédit Mutuel Arkéa

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact NEU CP ESG au 31 décembre 2023  
Exercice clos le 31 décembre 2023

## Moyens et ressources

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier et mener des entretiens auprès des personnes responsables de la collecte des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécié le caractère approprié des procédures de reporting utilisées par la Société pour établir les Informations au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- vérifier la concordance des Informations avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2023 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les prêts refinancés :
  - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
  - vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2023, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2023.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine

## Crédit Mutuel Arkéa

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact NEU CP ESG au 31 décembre 2023  
Exercice clos le 31 décembre 2023



professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris la Défense, le 16 avril 2024

KPMG S.A.

Audrey Monpas  
Associée

Brice Javaux  
Expert ESG

**Crédit Mutuel Arkéa**

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact NEU CP ESG au 31 décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

5



## ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS

A date du présent rapport, les montants levés lors des émissions NEU CP ESG réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa ont été intégralement alloués.

### NEU CP Green

Catégories d'actifs éligibles financés ou refinancés par les émissions de NEU CP Green (extrait du framework) :

- > Green Buildings
- > Residential buildings

*Loans to finance new dwellings since granted from 1st June 2013 in line with RT2012<sup>2</sup> regulation as a minimum requirement.*

Le pool d'actifs éligibles des NEU CP Green est constitué entièrement de prêts habitat distribués par les réseaux Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud Ouest en 2020 et 2021 pour l'acquisition de logements neufs, principalement en Bretagne et Nouvelle-Aquitaine et respectant la norme RT 2012 (cf. méthodologie page 10).

**Il s'agit de 8 844 prêts pour 3 653 clients et pour un capital restant dû total de 652 502 387 € au 31 décembre 2023.**

### NEU CP Social

Catégories d'actifs éligibles financés ou refinancés par les émissions de NEU CP Social :

#### > Affordable housing

*Loans dedicated to the financing of regulated social housing schemes including :*

- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
- Loans to social housing landlords

Le pool d'actifs éligibles des NEU CP Social est constitué entièrement de prêts à des bailleurs sociaux en France octroyés en 2020 et 2021 par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

**Il s'agit de 61 prêts pour un capital restant dû de 125 642 940 € au 31 décembre 2023.**

<sup>2</sup>RT2012 regulation : primary energy consumption for residential buildings limited to 50kWh/m<sup>2</sup>/year



# CONTACTS

---

## Matthieu BAUDSON

Directeur des marchés financiers  
matthieu.baudson@arkea.com

## Boris OMNES

Trésorerie & Refinancement  
boris.omnes@arkea.com

## Maëva BOUREL

Finance Durable  
maeva.bourel@arkea.com

---

**Crédit Mutuel**  
**ARKEA**

**CREDIT MUTUEL ARKEA**

RAPPORT D'ALLOCATION  
ET D'IMPACT NEU CP ESG  
AVRIL 2024

Siège social : 1, rue Louis Lichou  
29480, LE RELECO-KERHUON